

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

23 mai 2024

Date du  
Conseil Municipal

29 MAI 2024

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 32

A l'exception de :

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 9/ CESSIION DE MATERIEL – CAMION NACELLE NISSAN – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

En 2005, la Ville de Pornichet pour son service Bâtiment a acquis un camion nacelle NISSAN d'occasion, immatriculé 153 BPC 44, au prix de 44 000 € HT, dont le compteur est à ce jour de 43 000 km.

Le véhicule, étant devenu vieillissant, a été remplacé.

Il est précisé que ce matériel a été totalement amorti.

Une vente aux enchères a été organisée, et après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 8 500 €.

La proposition d'achat la plus intéressante a été faite sur le site en ligne AGORASTORE par la Société Bretonnière pour un prix de 8 500 €.

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre le camion nacelle de marque NISSAN à la Société Bretonnière pour un prix de 8 500 €.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIN 2024

Publié le :

04 JUIN 2024

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,  
⇒ Vu la vente aux enchères organisée via un site spécialisé,  
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la cession du camion nacelle de marque NISSAN à la Société Bretonnière pour un prix de 8 500 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents nécessaires.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Antoine DONNE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_24\_05\_09**  
 Objet : **9. Cession de matériel – Camion Nacelle Nissan – Autorisation**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2024-05-29 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Délibérations  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 3.2.2 - biens mobiliers  
 Identifiant unique : 044-214401325-20240529-DELIB\_24\_05\_09-DE  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	937 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 9_Cession camion nacelle.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 14h44min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h45min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h45min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2024 à 14h45min49s	Reçu par le MI le 2024-06-04